



*À l'intention des médecins omnipraticiens à honoraires fixes
des optométristes à honoraires fixes
des dentistes à honoraires fixes*

28 juin 2012

Nouvelle tarification pour votre régime d'assurance collective

Nous vous informons que le comité paritaire s'est entendu avec la compagnie d'assurances La Capitale relativement au renouvellement du Régime d'assurance collective. Cette entente prévoit une augmentation pour les régimes complémentaires d'assurance vie, pour le régime complémentaire obligatoire d'assurance invalidité de longue durée ainsi qu'une augmentation de la prime pour l'assurance vie des personnes à charge. Pour la prime relative à l'assurance vie additionnelle, le taux est maintenu.

Vous remarquerez que la tarification pour les omnipraticiens est distincte de celle des dentistes et des optométristes. Ce changement est nécessaire compte tenu que l'adhésion au groupe d'assurés est maintenant fermée pour les médecins omnipraticiens à honoraires fixes. Toutefois, un médecin omnipraticien déjà à honoraires fixes dont la situation change (ex. : divorce) peut très bien adhérer aux assurances groupe de La Capitale.

L'augmentation pour l'assurance vie est de 10 % pour les omnipraticiens et de 5 % pour les dentistes et les optométristes. Pour l'assurance invalidité de longue durée, l'augmentation est de 10,9 % pour les omnipraticiens et de 7,5 % pour les dentistes et les optométristes.

Les nouveaux taux de prélèvement seront appliqués à compter du paiement du 1^{er} juillet 2012.

Toute modification au 1^{er} juillet 2013 se fera à partir de la prime totale requise, apparaissant au tableau ci-joint.

La Régie confirmera le tout au moment opportun.

Document de référence

[Annexe 1](#) – Tarification en vigueur du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel	Téléphone	Télocopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Québec 418 643-8210 Montréal 514 873-3480 Ailleurs 1 800 463-4776	Québec 418 646-9251 Montréal 514 873-5951	DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 À 16 H 30 (MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)

EN VIGUEUR DU 1^{ER} JUILLET 2012 AU 30 JUIN 2013

TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE VIE

Taux actuels par 14 jours	Taux au 1 ^{er} juillet 2012	
0,359 %	Omnipraticiens	0,395 %
	Dentistes et optométristes	0,377 %

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL D'ASSURANCE VIE DE BASE
POUR LE CONJOINT ET LES ENFANTS À CHARGE**

	Taux actuels par 14 jours	Taux au 1 ^{er} juillet 2012
Adhérent homme	1,98 \$	2,26 \$
Adhérent femme	3,68 \$	3,90 \$

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELS D'ASSURANCE VIE DE L'ADHÉRENT ET
D'ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DU CONJOINT (taux de prime en pourcentage du traitement)**

Âge de l'adhérent	Fumeur		Non fumeur	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 35 ans	0,13 %	0,06 %	0,08 %	0,04 %
35 à 39 ans	0,13 %	0,08 %	0,11 %	0,05 %
40 à 44 ans	0,21 %	0,13 %	0,14 %	0,08 %
45 à 49 ans	0,36 %	0,23 %	0,25 %	0,15 %
50 à 54 ans	0,61 %	0,44 %	0,42 %	0,29 %
55 à 59 ans	0,95 %	0,64 %	0,61 %	0,42 %
60 à 64 ans	1,43 %	0,95 %	1,11 %	0,63 %
65 ans ou plus	2,60 %	1,86 %	1,60 %	1,24 %

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL D'ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DU CONJOINT
(par unité de 10 000 \$)

Âge de l'adhérent	Fumeur		Non fumeur	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 35 ans	0,30 \$	0,49 \$	0,19 \$	0,30 \$
35 à 39 ans	0,35 \$	0,53 \$	0,25 \$	0,43 \$
40 à 44 ans	0,55 \$	0,82 \$	0,33 \$	0,55 \$
45 à 49 ans	0,90 \$	1,43 \$	0,58 \$	0,96 \$
50 à 54 ans	1,85 \$	2,24 \$	1,22 \$	1,54 \$
55 à 59 ans	2,41 \$	3,57 \$	1,57 \$	2,32 \$
60 à 64 ans	3,97 \$	5,32 \$	2,64 \$	4,11 \$
65 ans ou plus	7,00 \$	9,69 \$	4,66 \$	5,94 \$

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE D'ASSURANCE INVALIDITÉ LONGUE DURÉE

Taux actuels par 14 jours	Taux au 1 ^{er} juillet 2012	
3,687 %	Omnipraticiens	4,090 %
	Dentistes et optométristes	3,958 %